

## Communiqué de presse

Mercredi 23 septembre 2020

### ÉTUDES DU PROLONGEMENT DU TRAMWAY T 10 À LA FUTURE LIGNE 15

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Conseil régional d'Ile-de-France viennent d'approuver, lors de leurs commissions permanentes de septembre, une convention de financement afin de mener des études pour le prolongement du tramway T10. Ces études seront financées conjointement par l'État, le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France, et menés par Ile-de-France Mobilités.

#### Un projet de prolongement du Tramway T10 à la ligne 15

Le tramway T10 est actuellement en cours de construction entre **Antony et Clamart**. Ce projet de prolongement permettra de renforcer l'offre de transport dans le sud du département des Hauts-de-Seine et connectera **les villes d'Antony, du Plessis-Robinson, de Châtenay-Malabry et de Clamart à la future ligne 15 du métro**, augmentant considérablement les possibilités de déplacement des riverains.

#### Calendrier et financements

Le délai prévisionnel de réalisation des études jusqu'au schéma de principe est de **30 mois**. En fonction du déroulement des études et du résultat des sondages géotechniques, **Ile-de-France Mobilités (maître d'ouvrage)** présentera les premiers éléments de faisabilité et les enseignements de comparaison des tracés **d'ici fin 2021**.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2014-2020, **le Département investit 2 millions d'euros, la Région 1,4 millions d'euros et l'Etat 600.000 euros pour ce projet.**

#### Contacts presse

##### Département des Hauts-de-Seine

**Justine MAUCOTEL**

tél. : 01 47 29 32 32

courriel : [jmaucotel@hauts-de-seine.fr](mailto:jmaucotel@hauts-de-seine.fr)  
[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

##### Ile-de-France Mobilités

**Sébastien MABILLE**

tél. : 01 47 53 28 42

courriel : [sebastien.mabille@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabille@iledefrance-mobilites.fr)  
[www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)